

Examen au cas par cas le dossier relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol située à Balbigny (42).

Suite à votre demande de compléments :

Habitat :

La zone d'étude est composée d'un habitat ouvert sur substrat acide et mésique du domaine tempéré. La végétation est principalement composée d'herbacées banales de milieux perturbés (graminées et dicotylédones communes). Elle fait l'objet d'un entretien mécanique par tondeuse chaque année.

Il s'agit du ténement foncier du supermarché Netto.

Les arbres, haies et arbustes présent sont intégralement conservés. En périphérie de la parcelle et le long des voiries, on observe quelques arbres ornementaux plantés (feuillus de type arbres d'alignement et/ou petits arbres d'ornement). Localement de petites haies arbustives ou massifs décoratifs, composés d'espèces horticoles et/ou d'arbustes communs. Ces éléments arborés sont situés en bordure de voirie ou de propriété et ne constituent pas un boisement naturel, mais des plantations paysagères liées au fonctionnement commercial et urbain du secteur.

La parcelle est insérée dans un tissu commercial et urbain :

- Supermarché à l'Est
- Voie ferrée au nord
- Habitation et route au sud et à l'ouest

L'emprise du projet se situe hors des zonages environnementaux réglementaires de type Natura 2000 ou réserve naturelle. Le projet a donc été volontairement positionné sur un espace déjà dégradé, afin d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles de meilleure valeur écologique.

La faune potentiellement présente est constituée d'espèces généralistes et communes :

- avifaune de milieux urbanisés et de haies (moineaux, merles, mésanges, pigeons, etc.)

La visite de terrain n'a pas mis en évidence d'espèce patrimoniale ou d'enjeu faunistique majeur sur l'emprise, qui reste un milieu fortement remanié et bordé d'infrastructures. Les habitats favorables à des espèces sensibles sont absents ou très peu développés.

Zone humide :

La parcelle et son environnement immédiat ont été examinés sous l'angle d'une possible présence de zones humides (végétation hygrophile, sols hydromorphes, stagnation d'eau, fossés en eau permanente, etc.).

Les constats sont les suivants :

- Absence de végétation typique de zones humides sur l'emprise (pas de cortège hygrophile) ;
- Absence de traces de sols hydromorphes en surface ;
- Absence de stagnation d'eau prolongée.

Plantations supplémentaires :

La parcelle est entourée d'une haie sur les bordures Ouest et sud du projet. Ces haies seront conservées. Il n'est pas prévu la plantation d'une haie supplémentaire, considérant la petite taille du projet et sa hauteur faible (inférieure à 2m35).

Mesures ERC (éviter, réduire voire compenser) prévues en phase chantier, voire en phase opérationnelle :

- Mesure d'évitement : choix d'une parcelle insérée dans une zone commerciale et absence d'abattage de boisement.

En phase chantier :

- Réalisation du chantier en respectant un balisage précis de l'emprise de travaux ;
- Protection des arbres et haies existants à conserver (si présents) par un balisage physique, avec interdiction de stockage de matériaux et de circulation d'engins à leur pied ;
- Gestion des horaires de chantier pour limiter le bruit (pas de travaux de nuit, respect des horaires réglementaires) ;
- Absence d'éclairage nocturne permanent du chantier et en phase exploitation ;
- Prévention des risques de pollution accidentelle

En phase exploitation :

- Mise en place, d'une clôture perméable à la petite faune afin de ne pas constituer un obstacle majeur aux déplacements de la faune commune